

POUR UN RÉSEAU UNIVERSITAIRE DE DIDACTÈQUES

par Huguette DUSSAULT-DUMAS*

Qu'est-ce qu'une didacthèque? Ce néologisme voulu désigne un...

centre de documentation...

et non pas un centre de recherche, ni un centre de production; un centre de documentation qui, cependant, s'occupe d'une façon particulière de la diffusion et de l'*animation* relatives à cette documentation.

regroupant en un seul lieu, quel qu'en soit le support...

i.e. tous les supports documentaires, qu'ils soient livresques, audio-visuels ou autres; la nature du support n'est pas le principe organisateur de la documentation dans une didacthèque, contrairement à la BIBLIOTHÈQUE, à la CINÉMATHEQUE, à l'AUDIO-VIDÉOTHÈQUE, à la PHONOTHÈQUE.

et d'une façon réelle...

i.e. que l'utilisateur trouve dans la didacthèque, dans la mesure du possible, l'unité documentaire elle-même et non pas seulement une fiche descriptive.

le matériel d'enseignement...

i.e. le matériel dont le maître se sert directement pour enseigner (*Instructional Materials*) et non pas des études au sujet de l'enseignement puisque cette documentation pédagogique se trouve dans les bibliothèques générales; ce qu'on retrouve dans les didacthèques, ce sont: des manuels scolaires, des ensembles documentaires (*kits*), des diapositives, des jeux de simulation, etc.

* L'auteur est professeur de didactique de l'histoire à la faculté des Sciences de l'éducation, Université Laval.

pertinent aux niveaux d'enseignement élémentaire, secondaire et collégial...

et concernant toutes les disciplines d'enseignement de même que les activités étudiantes au programme des institutions d'enseignement du Québec.

Nous avons développé ce modèle de didachthèque à la suite d'une analyse des besoins du milieu et inspiré par deux types de réalisations étrangères. D'abord l'expérience française des Centres régionaux de documentation pédagogique (C.R.D.P.), et en particulier de ceux de Lyon, de Marseille et de Strasbourg, nous a permis de constater l'utilité et l'efficacité de ces équipements régionaux. Fonctionnant au chef-lieu dans chacune des 23 académies, les C.R.D.P. relaient l'action de l'I.N.R.D.P. (Institut national de recherche et de documentation pédagogiques), surtout au plan documentaire. Tous assument une fonction documentaire importante et conçue d'une façon particulièrement utile aux enseignants: regroupement au même lieu de la documentation pédagogique, didactique et administrative, information aux enseignants, publication de dossiers documentaires, service de prêt par correspondance, etc. Et puis, les *Resource Centers* ou les *Instructional Material Centers* dont se sont dotés la plupart des *Schools of Education* des universités américaines constituent des centres de documentation spécialisés dans le matériel didactique dont nous avons pu constater que les enseignants en formation et en exercice ne sauraient plus se passer.

Pourquoi des didachthèques?

C'est par hasard, le plus souvent, que les maîtres en exercice et en formation apprennent l'existence de tel outil didactique. La plupart du temps, ils en sont réduits à consulter les catalogues publicitaires des éditeurs et des libraires. Rares sont ceux qui disposent d'une *information systématique et scientifique sur le matériel didactique*. Les didachthèques se proposent précisément de combler cette lacune en offrant aux maîtres en formation la possibilité de se familiariser avec le matériel didactique, d'en faire l'étude critique et de l'utiliser pour leurs travaux pratiques et dans leurs stages d'enseignement. Aux maîtres en exercice, les didachthèques offriront la possibilité d'emprunter le matériel afin de l'analyser, de l'essayer et de choisir avant de recommander des achats à leurs commissions scolaires.

Autre caractéristique, les didachthèques traiteront la documentation en fonction des besoins de leurs utilisateurs. *L'analyse documentaire et l'indexation*

chacun des centres universitaires de formation des maîtres étant responsable de la formation des maîtres pour ces niveaux.

donc, enseignement au sens large, sans préjuger de l'orientation de la réforme scolaire.

* * *

se feront en tenant compte des besoins réels des maîtres qui pourront repérer la documentation grâce à des descripteurs tels que discipline d'enseignement, club d'activités parascolaires, thèmes divers, distributeur, prix canadien, année de production, niveau d'âge cible, etc. Toutes les unités documentaires seront directement accessibles sur les étagères. Le regroupement en un seul lieu de toutes les informations relatives au matériel d'enseignement est le plus fonctionnel parce qu'il correspond à la nature même de l'acte pédagogique.

UN EXEMPLE

Dans un fichier thématique, l'utilisateur trouverait, en une seule démarche, à la rubrique PAPIER, par exemple, des références:

- à un film 8mm-boucle décrivant les opérations de fabrication;
- aux notes d'un professeur sur sa façon de procéder lors de la visite d'une industrie de pâtes et papiers;
- à une unité d'enseignement préparée par un étudiant-maître;
- à la photocopie de quelques statistiques fondamentales, québécoises et mondiales;
- à des ouvrages de littérature enfantine ou juvénile racontant l'histoire du papier;
- à la Bibliothèque de Travail de Freinet sur le sujet;
- à une série de documents iconographiques sur le sujet;
- à une carte économique; etc.

Outre la fonction documentaire, les didachthèques assumeront une *fonction d'animation* en rapport avec leur documentation. Elles organiseront, par exemple, des activités telles que: des ateliers sur les jeux de simulation dans certaines disciplines, des expositions-démonstrations de matériel didactique autour d'un programme d'enseignement, des publications de dossiers documentaires par discipline d'enseignement, un service de «didactobus», pour relayer leur action dans les régions éloignées à l'occasion des journées pédagogiques des commissions scolaires, etc.

Nous croyons que la mise en place des didachthèques universitaires rendrait de grands services aux maîtres du Québec, en facilitant l'accès à la documentation didactique, leur fournissant par là un moyen de renouveler leur enseignement.

Pourquoi des didachthèques universitaires?

Les utilisateurs des didachthèques seront principalement les professeurs et les maîtres en formation dans les CFM de même que les maîtres en exercice. Il nous apparaît dès lors fonctionnel de jumeler chacune des didachthèques sur le CFM de l'université de la région, puisqu'au Québec, celles-ci assurent en exclusivité la formation des maîtres. Les étudiants formés au CFM continueront naturellement à fréquenter une didachthèque qu'ils auront connue pendant leurs études professionnelles.

De plus, la recherche et l'analyse documentaires ne pourront que profiter grandement de la collaboration immédiate des professeurs impliqués dans la formation des maîtres, et en particulier de celle des didacticiens des diverses disciplines.

Greffées sur le réseau des CFM des universités du Québec, les didachthèques affirment leur vocation régionale et par là évitent la dissipation des ressources tout en fournissant à l'éducation québécoise un outil qui lui manque encore.

Il est entendu que l'implantation de telles didachthèques doit se faire dans la concertation la plus étroite avec certains organismes déjà existants qui offrent des services apparentés à ceux des didachthèques. Nous songeons particulièrement ici au Service des moyens techniques d'enseignement, au Service des bibliothèques d'enseignement, regroupés dans le Service général des moyens d'enseignement. Les priorités 70-71 de ce service allaient aux problèmes d'équipement et de production audio-visuelle mais aussi aux questions de documentation et de normalisation de la documentation en éducation.

Actuellement, un Comité du Service général des moyens d'enseignement étudie l'implantation d'un service coopératif de documentation sur l'éducation

au Québec. On est à préparer un vocabulaire d'indexation et l'on procède à des consultations relatives à la localisation du centre de ce réseau.

Pourquoi un réseau de didachthèques?

L'organisation des didachthèques universitaires en réseau coopératif multipliera l'efficacité de chacune: les tâches d'analyse, d'indexation et de recherche documentaire seront réparties, la circulation de l'information assurée et le cycle consommation-production documentaire enrichi. Un tel système coopératif suppose, outre une organisation centrale, que chacune des didachthèques constituantes adopte les mêmes procédés d'indexation, le même *thésaurus*. A ce prix, chaque didachthèque enrichira les autres de l'expérience de la région qu'elle dessert, mais sera riche de l'expérience de tout le Québec.

L'idée d'un système coopératif de compilation et de traitement de l'information en éducation au Québec (sorte de ERIC québécois) a été mise en forme par un groupe de professeurs, grâce à une subvention de l'IRP, dans le rapport suivant: J.C. Lessard, A. Gélinas et R. Lefebvre, *Système de Compilation et de Transmission de l'Information en Éducation*, Québec, Université Laval (avril 1972), 100 p. Dans ce rapport, il n'est pas question que du seul matériel didactique, mais de toute la documentation en éducation.

Pourquoi un réseau à l'Université du Québec?

L'Université du Québec, qui s'étend à toutes les régions du Québec par ses constituantes et dont la vocation vis-à-vis de la formation des maîtres est particulière, se trouve toute désignée pour prendre l'initiative d'un tel réseau coopératif de didachthèques. Elle a d'ailleurs été saisie du projet qu'elle a reçu avec un vif intérêt et s'emploie actuellement à en réaliser l'implantation progressive. Le ministère de l'Éducation a également accueilli favorablement cette initiative.

Il nous reste à souhaiter que les obstacles techniques ne soient ni trop nombreux ni trop insurmontables, afin que les enseignants du Québec puissent bénéficier au plus tôt d'un tel service. ▼